

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 1641)

Adopté

N° CE28

AMENDEMENT

présenté par
M. Daubié, rapporteur

ARTICLE 20

I. – À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« relevant de sa responsabilité ».

II. – Au même alinéa, substituer au mot :

« des »,

les mots :

« correspondant aux » ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.